



Raid EDHEC Mazars : Le Règlement

1 L'organisation

- 1.1 Le Raid EDHEC Mazars est organisé par une association composée exclusivement d'étudiants de l'EDHEC.
- 1.2 Le Raid EDHEC Mazars est une compétition sportive ouverte aux étudiants ainsi qu'aux personnes travaillant en entreprise et aux associations sportives.
- 1.3 La participation au Raid EDHEC Mazars se fait par équipes de quatre personnes, dont au moins une féminine pour être dans le classement.
- 1.4 Le Raid EDHEC Mazars est un ensemble d'épreuves parmi lesquelles certaines présentent des risques dont sont avertis les concurrents. Ceux-ci acceptent ces risques, l'obligation de sécurité de l'organisation ne pouvant dès lors être que de moyens.
- 1.5 Le Raid EDHEC Mazars est un raid d'orientation multisports. Le parcours sera donc tenu secret jusqu'au départ. De la même manière les concurrents découvriront sur le Raid les activités proposées, cependant l'organisation s'engage à proposer un pack d'activités garantissant au Raid EDHEC Mazars de garder sa qualité de Raid Multisports.
- 1.6 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent. Elle les dégage de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel des participants ou de détérioration de leur matériel.
- 1.7 Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines épreuves à tout moment.
- 1.8 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions tournées ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Ainsi, par le présent règlement, les concurrents sont informés de la prise de sons et d'images pendant toute la durée de l'événement et ils acceptent de laisser faire ces enregistrements, sachant qu'ils pourront être utilisés pour les affiches, la plaquette, les revues de presse, le film et le site Internet du Raid EDHEC Mazars.
- 1.9 Les concurrents déclarent accepter le présent règlement par le seul fait de s'inscrire. Pour cela, chaque concurrent devra signer une déclaration sur l'honneur, située dans les documents du dossier d'inscription, à retourner le plus tôt possible et avant le départ du Raid EDHEC Mazars.
- 1.10 Le présent règlement est susceptible d'être soumis à des modifications, qui seront portées à la connaissance des concurrents en temps voulu.

2 Le Comportement des concurrents

- 2.1 L'organisation se réserve le droit de sanctionner une équipe dont le comportement ne serait pas conforme aux articles suivants.
- 2.2 Les concurrents sont tenus de respecter toutes les consignes données par les organisateurs.
- 2.3 Les concurrents doivent se soumettre à toutes les formalités exigées par le contrôle de la course.
- 2.4 Au cours de l'événement, les concurrents peuvent être amenés à emprunter la voirie. Ils sont alors tenus de respecter le code de la route.
- 2.5 Le transport d'un concurrent par un véhicule étranger à l'organisation est interdit.
- 2.6 L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature, et pourra disqualifier sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- 2.7 Les concurrents devront prendre garde à tout instant à ne pas mettre en danger la vie d'autrui.
- 2.8 En cas d'accident avec immobilisation, deux membres de l'équipe seront chargés de rejoindre le CP le plus proche où se trouve un membre de l'organisation disposant d'une radio. Un autre membre de l'équipe devra obligatoirement rester sur place en attendant les secours.
- 2.9 Dans le cas où une équipe rejoindrait une équipe immobilisée suite à un accident corporel, elle devra s'arrêter pour s'informer de la situation, puis repartira au CP le plus proche pour prévenir l'organisation. Cette situation se substitue, le cas échéant, à l'article 2.8.
- 2.10 Quelles que soient les raisons, il est formellement interdit d'abandonner un équipier sur le trajet sous peine de disqualification.
- 2.11 Tout manquement à ces règles entraînera la mise hors course de l'équipe sans préjudice de sa responsabilité.

3 La course

3.1 Le parcours

- 3.1.1 Avant le départ, l'organisation fournira à chaque équipe un jeu de cartes IGN adaptées. Toutes les cartes IGN distribuées sont les plus récentes existantes. En cas de perte, ces cartes ne pourront pas être remplacées.
- 3.1.2 Un road book sera également remis chaque jour, avant le départ. Il comprendra des informations sur le parcours, les bonus et pénalités, et la sécurité de la journée.
- 3.1.3 Pendant toute la durée du Raid EDHEC Mazars, les quatre membres de l'équipe devront toujours obligatoirement porter des T-shirts ou des polos de même couleur. Par contre, les concurrents ne porteront pas de chasubles, les dossards seront accrochés aux VTT. Par conséquent, aucune charte quant à l'emplacement des éventuels sponsors des concurrents n'est imposée.
- 3.1.4 Chaque participant se verra remettre un dossard qu'il devra laisser sur son VTT jusqu'à la fin de la course.
- 3.1.5 Tous les jours, les équipes partiront du bivouac et devront rejoindre le bivouac suivant. Pour cela, elles devront passer par des points de contrôle, appelés CP, où une puce électronique leur permettra de rendre compte de leur passage.
- 3.1.6 Tous les matins, le leader de chaque équipe devra venir récupérer le road book de la journée, et la puce qu'il doit obligatoirement remettre à l'organisation à la fin de chaque épreuve.
- 3.1.7 Sur chaque étape, il sera fixé une porte de sortie, à savoir un CP sur lequel n'importe quelle équipe peut s'arrêter de son plein gré, ou obligatoirement si elle arrive après une certaine heure définie par l'organisation et figurant sur les road books.

- 3.1.8 Les équipes trop fatiguées ou trop en retard pour finir le parcours de la journée, arrêtées à ces portes de sortie, seront rapatriées au bivouac dans des véhicules de l'organisation. L'équipe recevra alors une pénalité (voir tableau des pénalités) mais ne sera pas disqualifiée. Les pénalités augmentent avec le nombre de porte de sortie qu'emprunte l'équipe.
- 3.1.9 Certains CP, ou balises, peuvent faire l'objet d'une bonification que les responsables notifieront en début de journée lors du briefing.
- 3.1.10 L'organisation se réserve le droit d'arrêter une équipe sur décision du médecin.
- 3.1.11 Les équipes mises hors classement sont les équipes qui ne peuvent plus être classées. Toute équipe mise hors classement aura trois possibilités :
- Soit continuer l'épreuve sans être prise en compte dans le classement, sous réserve de l'accord de l'organisation ;
 - Soit rentrer chez elle par ses propres moyens (le rapatriement jusqu'à Nice étant pris en charge par l'organisation) ;
 - Soit être prise en charge par l'organisation sur le bivouac.
- 3.1.12 Les équipes mises hors course n'ont plus le droit de participer aux étapes du raid. Toute équipe mise hors course n'a que les deux dernières possibilités citées dans l'article 3.1.11
- 3.1.13 Sur certains CP, les équipes pourront se ravitailler en eau et/ou en nourriture énergétique. Les CP avec ravitaillement seront indiqués dans le road book. En dehors de ces points de ravitaillement les concurrents devront être autonomes : ils porteront leur nourriture et leur eau, ou s'approvisionneront à des points d'eau.
- 3.1.14 L'itinéraire peut être modifié sans préavis pour des raisons météorologiques ou organisationnelles, même durant la course. Les concurrents situés avant la partie modifiée devront obligatoirement emprunter le nouvel itinéraire qui leur sera indiqué au CP précédent cette modification (sous peine d'être mis hors course). Il en sera tenu compte dans le résultat de l'épreuve.
- 3.1.15 Toute équipe doit être constituée d'au moins trois membres au départ.

3.2 Le matériel (voir tableau du matériel)

- 3.2.1 Le matériel est divisé en trois catégories : le **matériel disqualifiant**, dont l'absence d'un élément entraîne l'exclusion immédiate de l'équipe, le **matériel pénalisant**, sanctionné de une à trois heures de pénalité selon l'élément manquant, et le **matériel conseillé**.
- 3.2.2 Les concurrents apportant leur propre VTT devront également **apporter leur casque**.
- 3.2.3 Le matériel sera **en permanence à la charge des concurrents, sauf** pour les **épreuves d'eaux vives et de corde**. L'épreuve de VTT bénéficie quant à elle d'une **réglementation spéciale**. Celle-ci est expliquée à partir de l'article 4.6.1.
- 3.2.4 Pour des raisons de sécurité dans le canyon ou dans les rafts, les concurrents doivent se munir d'une deuxième paire de chaussures, qui doivent impérativement être des chaussures fermées. Les chaussures de type sandales, tongs, espadrilles sont formellement interdites. En cas de non-respect de cet article, les concurrents ne pourront participer à l'épreuve et seront pénalisés.
- 3.2.5 Il est strictement interdit d'emmener du matériel de positionnement type GPS, ainsi que des armes.
- 3.2.6 Une caution de 200 € par équipe est demandée pour le respect du matériel prêté (combinaisons, baudriers, VTT, puces...). Elle devra être impérativement parvenue à l'association Edhec Aventures avant le départ du Raid EDHEC Mazars.
- 3.2.7 La caution ne sera pas encaissée, sauf si un concurrent responsable de dégâts matériels importants refuse de rembourser le montant des réparations.

Liste du matériel

	Matériel disqualifiant	Matériel pénalisant	Matériel conseillé
Par équipe	<p>1 tente d'origine (avec armatures) pouvant abriter 4 personnes ou 2 tentes d'origine pouvant abriter 2 personnes chacune</p> <p>1 ou plusieurs gourdes d'une contenance globale de 6 litres</p> <p>1 trousse de secours contenant impérativement : des pansements, des bandes, des compresses, un désinfectant, du collyre, des Compeeds</p> <p>1 couteau/ 1 boussole/ 1 briquet</p> <p>1 téléphone portable</p>	<p>Popotes :</p> <p>2 fourchettes (1 heure)</p> <p>2 couteaux (1 heure)</p> <p>2 récipients (1 heure)</p> <p>1 tube de crème solaire (1 heure)</p>	<p>1 porte-carte</p> <p>1 miroir de survie</p> <p>1 sifflet</p> <p>Affaires de toilettes</p> <p>Des corticoïdes</p> <p>Kit aspi-venin</p>
Par participant	<p>Carte vitale</p> <p>1 frontale avec un jeu de piles de rechange</p> <p>1 couverture de survie</p> <p>1 sac de couchage (les sacs à viande en polaire sont interdits)</p> <p>1 pull ou 1 polaire manches longues</p> <p>1 vêtement de pluie (type K-Way ou Gore tex)</p> <p>4 épingles à nourrices</p>	<p>1 paire de chaussures de marche (3 heures)</p> <p>1 deuxième paire de chaussures fermées (type baskets) pour le canyoning (voir article 4.2.4) (3 heures)</p>	<p>1 sac à dos</p> <p>Vêtements de rechange*</p> <p>1 maillot de bain</p> <p>1 paire de gants</p> <p>lunettes de soleil, casquette</p>

* Suite à l'expérience des années précédentes, des vêtements vraiment chauds sont vivement conseillés.

- 3.2.8 La liste du matériel qui précède concerne toutes les épreuves du Raid EDHEC Mazars, sauf celle du VTT. Pour l'épreuve de VTT, les concurrents doivent se référer à la liste ci-dessous.
- 3.2.9 Toutes les équipes, **même celles qui n'apportent pas leurs propres VTT**, devront apporter un **kit de réparation**, dont les composantes sont définies ci-dessous.
- 3.2.10 Néanmoins, en cas de très gros accident mécanique, les concurrents pourront solliciter **l'intervention du service technique** et procéder à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. Le délai d'attente ne sera **en aucun cas décompté** du temps de l'équipe.
- 3.2.11 Au départ de la course, le matériel spécial VTT pourra être laissé à l'Edhec. L'organisation se chargera de l'apporter avec les vélos le jour de la première épreuve VTT. Ensuite sur la course, les sacs VTT et les casques pourront être laissés avec les VTT et récupérés chaque soir. Les concurrents ne seront donc pas inutilement chargés avec leurs affaires VTT durant les autres épreuves. Néanmoins, il existe une **liste restrictive du matériel spécial VTT** pouvant être laissé avec les vélos :
- le kit de réparation
 - les casques
 - les gants de VTT
 - une tenue VTT (1 haut et 1 bas exactement)
 - 1 paire de chaussures VTT avec attaches
 - les chronomètres
 - protections solaires, trousse à pharmacie, couvertures de survie
 - portables
 - 1 sac à dos par personne réservés à l'épreuve de VTT

Le matériel spécial VTT		
	Matériel disqualifiant	Matériel conseillé
Par équipe	1 kit de réparation : 1 dérive-chaîne pour relier les maillons de chaîne 1 jeu de démonte-pneus 1 pompe à vélo (valve moto) 2 chambres à air rustines colle 1 jeu de clés alène	sacs à dos spécial VTT bombe(s) anti-crevaison
Par participant		1 paire de gants protections solaires

Pour les concurrents apportant leur propre VTT		
	Matériel disqualifiant	Matériel conseillé
Par participant	1 VTT 1 casque	

3.3 Les contrôles

- 3.3.1 Lors du réveil ou la veille au soir, les équipes se verront attribuer un horaire de départ pour la journée. Les équipes devront se présenter 5 minutes avant l'horaire donné. Le chronomètre commencera à tourner à l'horaire prévu et **aucun retard ne sera pris en compte.**
- 3.3.2 En cours d'épreuve, les équipes devront passer par des points de contrôle ou CP, où se trouveront deux membres de l'organisation. Ceux-ci noteront le temps de passage de l'équipe, et l'équipe pointera à la balise avec sa puce. La validation n'est possible que si l'équipe est complète (en cas d'abandon, les personnes de l'organisation devront être au courant pour pouvoir valider le CP). Les 4 membres de l'équipe doivent arrivés ensembles aux CP. Les CP sont indiqués dans le road book.
- 3.3.3 Si les 4 membres de l'équipe n'arrivent pas ensemble, le **temps** pris en compte serait **celui du dernier arrivé**, et l'équipe pourrait se voir attribuer une pénalité de 1 à 3h (à l'appréciation du comité de course). La puce doit être portée par une fille (la fille) de l'équipe **et en aucun cas retirée pendant toute la durée de l'épreuve.**
- 3.3.4 Tout CP indiqué dans le road book et non validé entraîne une pénalité pour l'équipe.
- 3.3.5 **Aucune information ne sera donnée aux CP**, que ce soit au niveau du parcours ou du temps de passage des équipes précédentes.
- 3.3.6 **Ce qui a été dit au briefing prime sur toutes informations données sur le parcours ou sur les road books**, sauf cas exceptionnel de changement d'itinéraire obligatoire, auquel cas les équipes en seront averti par les roadies au CP (cf. art 3.1.14).
- 3.3.7 Aucune équipe ne devra repartir d'un CP si le nombre de ses membres est inférieur au nombre théorique des membres qu'elle devrait comporter.
- 3.3.8 Des **vérifications de matériel** peuvent également avoir lieu sur le parcours et à l'arrivée du bivouac. Sur le parcours, ces contrôles seront inopinés. Le temps pris pour cette vérification sera décompté. De plus, chaque soir pourra être effectué un contrôle des ordures (panier-repas de la journée) qui ne devront pas être laissées sur le parcours sous peine de pénalités. En ce qui concerne les vérifications du sac VTT, une vérification du sac pourra être effectuée au moment du départ ou le soir à l'arrivée pour vérifier que tout le matériel requis et uniquement le matériel requis y a bien été transvasé.
- 3.3.9 Un **Comité de Course** composé de 3 membres de l'organisation et éventuellement d'un médecin vous sera présenté avant le départ. Toute réclamation devra être déposée auprès de ce Comité de Course et il sera le **seul habilité à prendre des décisions** sur la course.

3.4 Le classement

- 3.4.1 Le chronomètre est arrêté lorsque le **dernier membre de l'équipe** a franchi la ligne d'arrivée.
- 3.4.2 Tous les jours, un classement de la journée et un classement cumulé avec les journées précédentes seront édités.
- 3.4.3 Pour chaque équipe, le classement tiendra compte du temps couru et des pénalités. Sera déclaré vainqueur l'équipe ayant effectué l'intégralité du parcours dans le temps le plus court.
- 3.4.4 Les équipes mises **Hors Classement** seront obligatoirement classées à **la fin**.

3.5 Les pénalités

CAS DE FIGURE	PENALITES APPLIQUEES
Une équipe prend une porte de sortie pour la première et deuxième fois durant le Raid EDHEC Mazars	(temps de la moins bonne équipe entre la porte de sortie et l'arrivée) x 1,5
Une équipe prend une porte de sortie pour la troisième fois ou plus pendant le Raid EDHEC Mazars	(temps de la moins bonne équipe entre la porte de sortie et l'arrivée) x 2
Comportement irrespectueux ou dangereux de la part d'un ou plusieurs membres d'une équipe	Pénalité d'au moins 1h, et pouvant aller jusqu'à l'élimination (à la libre appréciation du comité de course)
Une équipe est arrêtée en cours de course par l'organisation pour faute grave	Hors course
Plus d'un membre de l'équipe abandonne au départ d'une journée	Hors Course Ou selon les dispositions, l'organisation peut permettre aux membres restants de différentes équipes incomplètes, de reformer une équipe mixte → Temps de la moins bonne équipe
Il manque du matériel disqualifiant	Hors course ou hors classement, à l'appréciation du comité de course.
Il manque du matériel pénalisant	L'équipe a une pénalité de 1 heure ou de 3 heures selon l'élément manquant
Si un membre de l'équipe refuse de participer à une activité ou est arrêté	+ ½ heure de pénalité
Si le matériel VTT, canyon, etc. n'est pas correctement rangé et restitué lors de l'arrivée	+ 1 heure de pénalité
Un membre de l'équipe abandonne pendant la journée	Hors course
Manquement d'un CP pour la première ou la deuxième fois	(Temps de la moins bonne équipe sur la partie manquée) x 2
Manquement d'un CP pour la troisième fois ou plus	(Temps de la moins bonne équipe sur la partie manquée) x 3
Une équipe s'arrête à un CP qui n'est pas une porte de sortie	(Temps de la moins bonne équipe entre le CP et l'arrivée) x 2
Pas de port du gilet de sauvetage ou du casque VTT	Pénalité de 10 heures par faute constatée, pouvant aller jusqu'à l'élimination de l'équipe, à la libre appréciation du comité de course
L'équipe se perd ou ne parvient pas à terminer le parcours	(Temps de la moins bonne équipe entre le dernier CP validé et l'arrivée) x 2,5
L'équipe emprunte une route alors que le road book ne le mentionne pas, l'équipe ne suit pas l'itinéraire indiqué sur les épreuves en suivi d'itinéraire	+ 10 heures
Les 4 membres de l'équipe n'arrivent pas ensemble au CP	1 à 3 heures, à la libre appréciation du comité de course.

4.1 La course d'orientation

- 4.1.1 La course d'orientation est une épreuve en terrain varié, pouvant se dérouler de jour comme de nuit, et qui consiste à retrouver des points de contrôle, appelés balises à partir des cartes de CO et d'un road-book fournis par l'organisation.
- 4.1.2 Durant cette épreuve, les concurrents doivent **porter tout leur matériel**, sauf le matériel VTT. Ils seront alors en autonomie totale, sauf lorsqu'ils arriveront sur les points de ravitaillement.
- 4.1.3 En ce qui concerne la sécurité, le comportement des concurrents, les pénalités, et les règles appliquées sont celles du Raid EDHEC Mazars. **Toutes les règles énoncées précédemment sont donc valables.**

4.2 Les épreuves d'eau

- 4.2.1 Pour des raisons de sécurité, les concurrents devront se conformer aux recommandations données par les diplômés d'état et l'organisation.
- 4.2.2 Toute manœuvre (dépassement) mettant en danger un autre concurrent sera passible d'élimination.
- 4.2.3 À l'issue des épreuves, le matériel devra être rangé correctement à l'endroit indiqué par l'organisation sous peine de pénalité.
- 4.2.4 Il est strictement interdit de tamponner un concurrent volontairement ou de tenter de le ralentir.

4.3 Le rafting

- 4.3.1 L'épreuve de rafting pourra être **partiellement chronométrée** (cette épreuve pourra donc donner lieu à des pénalités).
- 4.3.2 Lors de l'épreuve de rafting, le port de gilet de sauvetage et de la combinaison est obligatoire.

4.4 Le canyoning

- 4.4.1 Pour des raisons de sécurité, l'épreuve de canyoning ne sera **pas chronométrée**.
- 4.4.2 Des **guides diplômés d'état** ainsi que des membres de l'organisation seront présents dans le canyon afin d'assurer la sécurité. S'ils estiment qu'un concurrent a un niveau trop insuffisant, il pourra être arrêté par l'organisation (1/2 h de pénalité).
- 4.4.3 Il sera fourni aux concurrents un **road-book spécial canyoning**, adapté aux conditions de descente.
- 4.4.4 Il est obligatoire de mettre les **combinaisons uniquement au début du canyon** afin d'éviter tout risque d'hyperthermie. Pendant la marche d'approche les concurrents doivent donc porter à la main leur combinaison.

4.5 L'épreuve de corde

- 4.5.1 Les épreuves de corde ne seront pas chronométrées. Cependant, un concurrent pourra être arrêté par les guides d'état, s'ils estiment que son niveau est insuffisant (1/2 h de pénalité).
- 4.5.2 Durant cette épreuve, les concurrents devront se conformer immédiatement aux directives données par les guides et les organisateurs présents.
- 4.5.3 À l'issue de ces épreuves, le matériel devra être restitué dans son état initial, c'est-à-dire accroché correctement et en l'état. Toute infraction à cette règle sera sanctionnée d'une pénalité.

4.6 Le VTT

- 4.6.1 Pour les concurrents qui ne peuvent pas apporter leur propre VTT, l'organisation peut prêter des VTT. Ceux-ci devront être rendus en bon état. Les concurrents devront rembourser les frais occasionnés par la dégradation des VTT.
- 4.6.2 **Le port de casque rigide est obligatoire.** Il sera fourni par l'organisation, sauf pour les concurrents apportant leur propre VTT. Toute infraction à cette règle sera passible d'une pénalité pouvant aller de 10h jusqu'à l'élimination (à la libre appréciation du comité de course).
- 4.6.3 Il est **interdit**, sous peine d'élimination, de **monter à deux** sur un même VTT.
- 4.6.4 Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route.
- 4.6.5 Toute équipe rattrapée doit se laisser dépasser. Toute manœuvre visant à gêner le dépassement est interdite et sera sanctionnée pour comportement irrespectueux.
- 4.6.6 Le matériel réservé à cette épreuve, et **laissé à l'EDHEC** avant le prologue, puis avec les VTT sur le Raid EDHEC Mazars, sera récupéré au moment du départ des épreuves VTT et chaque soir.
- 4.6.7 À l'arrivée au CP du départ de VTT, **le chronomètre peut être arrêté** pendant un temps définis par l'organisation. Les concurrents pourront alors récupérer leur **matériel spécial VTT**. Ils devront également **garder avec eux le matériel disqualifiant pour VTT**, et le reste du matériel sera pris en charge par l'organisation. Les concurrents pourront procéder à la préparation de leur sac pendant que le chronomètre sera arrêté. **Une vérification du matériel pourra être effectuée juste avant de redémarrer le chronomètre.**
(Pour des raisons pratiques, nous vous conseillons de **prévoir un sac à dos spécial VTT** qui pourra rester avec le reste du matériel).
Cet arrêt du chronomètre n'est pas obligatoire. Mais la transition s'effectuera selon les mêmes modalités.
- 4.6.8 À l'arrivée au bivouac, chaque équipe devra **ranger ses vélos** à l'emplacement indiqué par les organisateurs, et les récupérera le lendemain matin avant le départ. Les équipes rangeant mal ou pas leurs VTT pourront se voir attribués des pénalités.
- 4.6.9 **À l'arrivée du Raid EDHEC Mazars**, les VTT devront être confiés au responsable du parc à vélos.
- 4.6.10 Une fois la ligne d'arrivée franchie, chaque concurrent devra récupérer le matériel VTT déposé sur le vélo (chronomètre, pompe, gourde...).

5 Les concurrents

5.1 Modalités d'inscription

- 5.1.1 Tout concurrent n'engage que sa seule responsabilité. Lui seul a le droit de prendre la décision de s'inscrire pour le Raid EDHEC Mazars.
- 5.1.2 Tous les concurrents doivent être âgés de plus de 18 ans.
- 5.1.3 Au moment de l'inscription, tous les concurrents doivent fournir un certificat médical prouvant qu'ils sont aptes à pratiquer les sports du Raid EDHEC Mazars.
- 5.1.4 Tous les concurrents attestent savoir nager.
- 5.1.5 Toute équipe affirme comprendre au moins un membre capable de définir l'orientation.
- 5.1.6 Les équipes doivent être composées d'au moins une fille pour rentrer dans les classements.
- 5.1.7 Au moment de l'inscription, tout concurrent appartenant à une équipe étudiante doit justifier de son statut en fournissant un certificat de scolarité.
- 5.1.8 L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout concurrent.
- 5.1.9 Toute équipe dont le dossier d'inscription ne sera pas complet se verra refuser le départ.

5.2 Modalités de règlement

5.2.1 Les frais d'inscription au Raid EDHEC Mazars s'élèvent à :

	Equipe étudiante	Equipe non étudiante
Prix du raid TTC	1 000€ soit 250€ par concurrent	1 560€ soit 390€ par concurrent

5.2.2 Les frais d'inscription sont à régler par chèque en une ou trois fois à l'ordre de « EDHEC Aventures » et à envoyer avec le formulaire dûment complété à l'adresse suivante : EDHEC Aventures, 393 promenade des anglais, 06200, Nice.

5.2.3 Le règlement en trois fois est autorisé sans aucun frais supplémentaire. Il est par contre impossible de payer un en autre nombre de fois.

5.2.4 Le premier chèque sera encaissé dès réception du dossier et les deux autres, si ils existent, le seront à la demande du participant et au plus tard le 01/05/2010. Ces deux derniers chèques doivent néanmoins aussi être envoyés avec le dossier d'inscription.

5.2.5 Ces frais comprennent la mise à disposition du gros matériel (kayaks, combinaisons, baudriers...), la nourriture matin, midi et soir, la mise en place des moyens de sécurité, un suivi médical tout au long de l'épreuve, ainsi que la médiatisation de l'événement et enfin les frais de transport une fois arrivés à Nice.

5.2.6 Chaque équipe se doit de respecter les dates limites indiquées. En raison du nombre croissant de candidats intéressés, les inscriptions doivent nous parvenir au plus vite. La clôture des inscriptions sera effective dès que le nombre d'équipes sera atteint, ou au plus tard, le 15/05/2010 (après cette date une liste d'attente sera ouverte).

5.2.7 L'organisation met en place trois types de réductions différentes. Celles ci sont détaillés dans les deux tableaux ci-dessous. Ces réductions sont cumulables si les conditions sont remplies.

	Pour tout paiement effectué entièrement avant le 31/12/2009	Pour tout paiement effectué entièrement avant le 31/03/2010	Pour toute 2ème participation	Pour toute 3ème ou 4ème participation	Pour toute 5ème participation ou plus
Réduction accordée	30€	15€	10€	20€	30€

5.2.8 Les réductions concernant les dates limites de paiement ne sont valables que si le paiement a lieu en une fois avant la date limite. Si le paiement a lieu en trois fois, aucune réduction ne sera appliquée sauf si les trois chèques sont encaissés avant la date limite. Pour ce faire, le cachet de la poste fera foi.

5.2.9 Les réductions seront comptabilisées non pas équipe par équipe mais bien concurrent par concurrent. Dans une même équipe, un concurrent pourra donc bénéficier de réductions que ces partenaires n'auraient pas.

	Equipe parrainée	Equipe marraine
Réduction accordée	10€ de réduction par membre d'une équipe parrainée	20€ de réduction par membre d'une équipe marraine

5.2.10 Les conditions concernant le parrainage sont très strictes et il est de la responsabilité des participants de les vérifier :

- On ne peut parrainer qu'une seule équipe.
- Il n'est pas possible d'être à la fois une équipe parrainée et une équipe marraine
- Pour que le parrainage soit valable, l'équipe parrainée ne doit jamais avoir participé au Raid. Une équipe dont trois membres n'ont jamais participé au Raid sera considérée comme n'ayant jamais participé au Raid
- Dans le cas où seuls 3 membres d'une équipe sont des nouveaux concurrents, seuls ces 3 concurrents bénéficient de la réduction. Tous les membres de l'équipe marraine par contre bénéficient de la réduction.

5.3 Conditions de remboursement

- 5.3.1 Si votre candidature n'a pas été retenue, faute de place ou de capacité et d'expérience adaptée à ce genre d'événement, la totalité des paiements versés vous sera remboursée.
- 5.3.2 En cas de désistement, vous serez remboursés à hauteur de :
- 5.3.3 100% avant le 1^{er} février 2009
- 5.3.4 60% entre le 1^{er} février et le 1^{er} avril 2009
- 5.3.5 Au-delà du 1^{er} avril 2009, vous serez remboursés à hauteur de 50% seulement en cas de blessure (certificat médical à l'appui).
- 5.3.6 Il est évident que si votre équipe est disqualifiée pendant le Raid EDHEC Mazars, aucune somme ne vous sera remboursée. Cependant, en fonction du nombre des membres de l'équipe restant, l'organisation pourra éventuellement vous autoriser à finir les épreuves pour le plaisir.
- 5.3.7 L'organisation se réserve le droit de revenir sur l'admission de certains dossiers en cas de compétences physiques et/ou d'expériences sportives en milieu naturel jugées insuffisantes. Des équipes composées de membres de différentes écoles, associations ou entreprises pourront être acceptées.

6.1 Responsabilité civile

- 6.1.1 L'organisation a souscrit une police d'assurance « responsabilité civile organisateur » conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent. Elle les dégage de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel des participants ou de détérioration de leur matériel.
- 6.1.2 L'organisation n'est pas responsable des éventuels vols ou des pertes possibles d'objets ou de matériel, qu'ils soient confiés aux membres d'Edhec Aventures ou de l'encadrement, transportés dans ses véhicules ou même déposés dans ses locaux.

6.2 Assurance du participant

- 6.2.1 Chaque membre de l'équipe doit vérifier que son assurance couvre bien tous les sports pratiqués au cours du Raid EDHEC Mazars jusqu'au 25 mai 2009. Insistez auprès de votre assurance pour avoir le maximum d'information sur les risques liés aux sports du Raid EDHEC Mazars. Chaque participant devra fournir un certificat attestant de la conformité de son assurance avec cet article.
- 6.2.2 Remarque : Chaque concurrent doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel).
- 6.2.3 Le participant se doit aussi de spécifier le nom de son assurance et son numéro d'adhérent sur la fiche d'inscription faute de quoi son dossier ne sera pas retenu.
- 6.2.4 Si l'assurance de l'adhérent ne couvre pas les risques liés aux sports pratiqués au cours du Raid EDHEC Mazars, le participant devra souscrire une assurance complémentaire. Chaque participant devra fournir un certificat attestant de la conformité de son assurance avec cet article.

6.3 Assurance complémentaire

- 6.3.1 Le participant pourra bien sûr prendre une assurance complémentaire dans la compagnie de son choix. Mais il faut savoir que l'organisation pourra fournir, sur simple demande du participant, une assurance complémentaire adaptée. Le prix vous sera communiqué.
- 6.3.2 Il est obligatoire de noter sur la fiche « Remarques » tous les éléments susceptibles d'être importants, sur le plan médical ou dans d'autres domaines (restrictions alimentaires, allergies...). Ces données resteront confidentielles.